



Contestation solde de tout compte

Par Charlotte78

Bonjour

Puis contester un solde de tout compte sans le motif ?

Car un avocat m'indique de faire de cette manière mais un autre m'indique qu'il faut obligatoirement le motif

J'aimerais ne pas donner le motif avant que la procédure prud'homal soit lancée

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

J'ai du mal à comprendre comment on peut contester quelque chose devant le CPH sans dire ce qu'on conteste (voire le chiffrer précisément)

Et avant de vouloir encombrer la justice, on fait une démarche amiable (chose que le CPH vous obligera à faire de toutes les façons)donc bien évidemment que la partie adverse doit être au courant .

Je rappelle qu'on peut toujours devoir des dommages et intérêts si la démarche est abusive , et à minima les frais de justice de la partie adverse .